



CONDITIONS GENERALES

I. Conditions d'admission

Obligations concernant l'animal :

- Stérilisé/castré
- Vacciné depuis au moins 15 jours et maximum 11 mois contre le typhus, la leucose et le coryza.
- Traitement contre les parasites (tiques, puces, ...), et vermifuge. Le traitement devra être administré dans la semaine précédant la venue de l'animal à la pension.

Si cette condition n'est pas remplie à l'arrivée de l'animal, un traitement lui sera administré au frais du propriétaire.

Le Chat Bothey se réserve le droit de refuser la garde de l'animal s'il ne remplit pas intégralement les conditions précitées.

Dans ce cas, le montant versé lors de la réservation ne pourra être récupéré par le propriétaire.

II. Arrivée et départ du chat

Les arrivées et départs de la pension se font uniquement sur rendez-vous.

Les rendez-vous d'arrivée et de départ sont fixés au plus tard 10 jours avant l'arrivée de l'animal.

Le chat sera sous la responsabilité de la pension dès lors qu'il sera installé dans la loge d'accueil et ce jusqu'à ce qu'il soit récupéré par le propriétaire.

Lors de son arrivée, le propriétaire remettra le carnet vétérinaire de l'animal à la pension, ce carnet sera conservé pendant toute la durée du séjour.

A son arrivée, le chat sera placé dans une loge d'accueil, il y restera le temps nécessaire pour qu'il puisse s'acclimater à l'environnement.

Les dates d'arrivée et de départ fixées au préalable doivent être respectées, si ce n'est pas le cas, il faut se reporter au point VIII de ce contrat.

III. Santé de l'animal

Le propriétaire déclare que le chat n'est porteur d'aucune maladie transmissible et que son état de santé est compatible avec un séjour en pension.

Le client s'engage à remettre à la pension le traitement en cours et ce en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

Le Chat Bothey s'engage à administrer le traitement suivant les instructions du propriétaire ou les indications de l'ordonnance, ceci dans la mesure de la possibilité de manipuler correctement l'animal.

Maladie du chat pendant son séjour

Si l'état de santé du chat devient préoccupant pendant le séjour, le client sera prévenu ou à défaut la personne de contact.

Le cabinet vétérinaire associé à la pension sera immédiatement prévenu (Clinique vétérinaire du Château à Gembloux) et une visite sera demandée afin d'examiner l'animal.

Dans ce cas les frais liés à la consultation seront entièrement à charge du propriétaire.

Dans tous les cas, l'objectif sera de favoriser le bien-être de l'animal.

Si le propriétaire désire que son animal ne soit examiné que par son vétérinaire attitré, il devra au préalable s'assurer que ce vétérinaire accepte de se déplacer jusque la pension pour la consultation.

Tous les frais liés à cette intervention resteront entièrement à charge du propriétaire.

Régime alimentaire

Le Chat Bothey s'engage à fournir une nourriture de qualité à ses pensionnaires (Royal Canin, Hill's Science Plan).

La nourriture n'est proposée que sous forme sèche.

Si l'animal est habitué à un type de nourriture particulier, le propriétaire peut fournir l'alimentation de son choix lors de l'arrivée et ce en quantité suffisante pour l'entièreté du séjour.

Dans ce dernier cas, aucune remise de prix ne sera toutefois accordée.

La pension s'engage à faire le nécessaire pour respecter les habitudes de l'animal mais ne peut toutefois pas garantir qu'il ne s'alimentera pas dans les gamelles mises à disposition des autres chats.

IV. Bien-être des chats

Installations de la pension

Durant le séjour, Le Chat Bothey s'engage à apporter au chat accueilli toute l'attention nécessaire à son bien-être.

L'animal sera hébergé dans un local collectif confortable, stimulant et sécurisé dont le nettoyage est assuré quotidiennement.

La pension est équipée d'un système de climatisation qui permet de chauffer les pièces et de les rafraîchir lors de chaleurs importantes.

Les locaux sont équipés de couchages, litières, jouets, arbres à chat et plateformes.

De l'eau et de la nourriture sont disponibles en quantité suffisante.

Les jours de beau temps, les chats ont accès au catio (espace extérieur sécurisé).

Durant leur séjour, les chats sont en contact permanent les uns avec les autres, les installations leur permettant de pouvoir s'isoler s'ils le désirent.

Le propriétaire confie son chat en connaissant ces conditions d'hébergement.

Si malgré toutes les précautions prises, l'animal venait à fuguer, à contracter une maladie ou à se blesser pendant son séjour à pension, la responsabilité de la pension ne pourra en aucun cas être engagée.

Accès aux plateformes et espaces de jeux

La stimulation de l'animal est primordiale pour son bien-être et Le Chat Bothey s'engage à mettre à la disposition des chats des espaces de jeux, des arbres à chats et des plateformes en hauteur.

Le propriétaire s'engage à accepter que l'utilisation de ceux-ci implique l'existence des risques inhérents à la nature même du chat.

La pension ne pourra être tenue pour responsable de toute blessure accidentelle causée par les activités de leur animal.

Attentions apportées aux chats

Chaque jour des moments de jeux et de câlins sont prévus pour le plus grand plaisir des pensionnaires. Le Chat Bothey assure également un brossage hebdomadaire.

Si des soins supplémentaires doivent être donnés, cela devra faire l'objet d'une convention supplémentaire entre les deux parties.

Objets personnels

Le propriétaire a la possibilité de laisser un objet personnel de l'animal à la pension durant son séjour.

Les petits jouets ne sont pas autorisés car ils pourraient présenter un risque pour les autres animaux ou être détruit par un autre chat.

V. Engagement de la pension

Les responsables de la pension s'engagent à :

- héberger l'animal en groupe dans un local commun
- nourrir l'animal de la manière préalablement convenue avec le propriétaire
- de consulter le vétérinaire désigné si nécessaire

Pendant le séjour, des nouvelles seront données régulièrement au propriétaire du chat.

VI Facturation et réservation

Arrivées et départ

Les arrivées et les départs se font uniquement sur rendez-vous.

Nous sommes ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 17h à 19h.

Le samedi nous vous accueillons de 9h à 11h et l'après-midi uniquement sur demande.

Les entrées et les départs ne se font que pendant ces créneaux.

La pension est fermée le dimanche et certains jours fériés.

Tarif

Prix de la journée d'hébergement pour un chat : 14€.

- pour le deuxième chat : 13€ par jour ;
- pour le troisième chat et les suivants : 12€ par jour.

Pour les séjours de longue durée (plus de 21 jours consécutifs) :

- pour le premier chat : 13€ par jour ;
- pour le deuxième chat (chats de la même famille et hébergés en même temps) : 12€ par jour.
- pour les chats suivants (chats de la même famille et hébergés en même temps) : 11€ par jour.

Le prix comprend la pension et la nourriture fournie par nos soins.
La journée d'entrée en pension est comptée quelle que soit l'heure d'arrivée.
La journée de sortie n'est pas facturée si le départ est programmé avant midi.

Pour les chats qui séjournent à la pension plusieurs fois sur l'année, une fois que le cumul des jours dépassera les 21 jours, la journée d'hébergement pour le reste de l'année sera de 13€ pour le premier chat, 12€ pour le second et 11€ pour les suivants

Réservation

La réservation du séjour est effective à partir de la réception d'un acompte 50% de la somme totale du séjour.

Lors de la réservation, une fiche d'identification électronique devra être remplie.

Paiement

Le paiement de l'acompte et du solde du séjour devra se faire sur le compte de la pension Le Chat Bothey :
BE15 0689 4081 3030.

Comme dit précédemment, un acompte de 50% devra être payé lors de la réservation du séjour et le solde avant l'arrivée de votre chat à la pension.

Annulation

En cas d'annulation, l'acompte sera remboursé uniquement en cas de force majeure impliquant directement l'animal (décès, maladie grave ou accident).

Prolongation

Toute prolongation demandée pendant le séjour ne sera acceptée que si la capacité d'accueil de la pension le permet et dans ce cas un paiement intégral immédiat sera demandé.

Si la pension ne peut accueillir l'animal plus longtemps, il devra alors être repris à la date initialement convenue.

Départ anticipé

Lors de départ anticipé, l'intégralité du prix du séjour restera entièrement dû.

VII. Abandon

Passé un délai de 8 jours ouvrés après la fin du contrat liant le propriétaire et Le Chat Bothey et sans nouvelles du propriétaire, le chat sera considéré comme abandonné.

Les mesures nécessaires seront alors prises unilatéralement par Le Chat Bothey pour déposer l'animal dans un refuge.

VIII. Utilisation des données et des images

Le propriétaire du chat cède aux responsables de la pension le droit d'exploiter et de reproduire l'image de son animal sur tout support et ce sans limite de temps.